

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL ARMAGNAC TENAREZE

OBJET : Election du PRESIDENT, des VICE PRESIDENTS, du BUREAU, et de la COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE.

L'an deux mille un, le Mercredi dix huit avril à 20 heure trente, s'est réuni en son SIEGE, à Z.I. « Lauron » - Route de Nogaro – B.P. 52 – 32800 EAUZE, le COMITE SYNDICAL ARMAGNAC TENAREZE sur invitation du RESPONSABLE du SYNDICAT INTERCOMMUNAL ARMAGNAC TENAREZE assumant les FONCTIONS de DIRECTION du service exploitation du SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE.

ETAIENT PRESENTS :

Reçu à la Sous-Préfecture de Condom

Délégués pour la Commune de BEAUMONT :

- Monsieur CHEVALIER DUFLOT Xavier
- Monsieur LEBOSSE Jacques

Délégués pour la Commune de BRETAGNE D'ARMAGNAC :

- Monsieur CARRE Michel
- Monsieur SAUBOIS Jean Paul

Délégués pour la Commune de CAZENEUVE :

- Monsieur MAROU Christian, MAIRE
- Madame MAROU Marie Pascale (suppléante de Monsieur PETIT Jean Luc)

Délégués pour la Commune d'EAUZE :

- Monsieur PEDUSSAUT Pierre, MAIRE, Conseiller Général
- Monsieur COMET Christian
- Madame FONTAN Danièle
- Madame FRAYRET Monique
- Monsieur BERRY Pierre
- Monsieur DARNAUDE Marius

Délégués pour la Commune de GONDRIN :

- Monsieur DUPRONT Didier, MAIRE
- Monsieur RODRIGUEZ Bernard

Délégués pour la Commune de LABARRERE :

- Madame MORELIERE Annick (suppléante de Monsieur DRUILLET Pierre, MAIRE)
- Monsieur GONZATO Patrick

Délégués pour la Commune de LAGRAULET DU GERS :

- Monsieur MELIET Nicolas, MAIRE
- Monsieur BIENSANS Claude

Délégués pour la Commune de LARRESSINGLE :

- Monsieur DANDRE Franck
- Monsieur ROSSI José

Délégués pour la Commune de LARROQUE SUR L'OSSE :

- Monsieur AUBRY Christian, MAIRE
- Monsieur ROCHE Etienne

le

- 4 MAI 2001



Délégués pour la Commune de LAURAET :

- Monsieur LEBE Bernard, MAIRE
- Monsieur BOILLON Georges

Délégués pour la Commune de MONTREAL DU GERS :

- Monsieur BEZERRA Gérard, MAIRE, Conseiller Général
- Monsieur DUFFAU Christian

Délégués pour la Commune de MOUCHAN :

- Monsieur TOUHE-RUMEAU Christian, MAIRE
- Monsieur CARDEILLAC Jacques

ETAIENT ABSENTS : Néant.

ETAIENT EXCUSES : Néant

Sous la Présidence du Doyen d'âge, Monsieur DARNAUDE Marius (né le 29.10.1923), et en application de l'ARTICLE L 163-12, ainsi que des ARTICLES L.122 -4 et L.122-9 du CODE des COMMUNES, il est procédé à l'élection du PRESIDENT au scrutin secret.

Monsieur DARNAUDE Marius fait appel à candidature.

Monsieur COMET Christian, Délégué d'EAUZE

Monsieur BEZERRA Gérard, Délégué de MONTREAL DU GERS

se portent candidats à la PRESIDENCE.

A l'issue du vote au 1^o TOUR, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de Délégués au COMITE : 28

- VOTANTS : 28
- NUL : 0
- BLANC : 0
- EXPRIMES : 28
- MAJORITE : 15

- Monsieur COMET Christian : 14
- Monsieur BEZERRA Gérard : 14

Au vu de ces résultats (Ballotage), il y a lieu de procéder à un deuxième tour, Monsieur COMET Christian, et Monsieur BEZERRA Gérard maintiennent leur candidature à ce second scrutin.

A l'issue du vote au 2^o TOUR, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Nombre de Délégués au COMITE : 28

- VOTANTS : 28
- NUL : 0
- BLANC : 0
- EXPRIMES : 28
- MAJORITE : 15

- Monsieur COMET Christian : 13
- Monsieur BEZERRA Gérard : 15

Monsieur BEZERRA Gérard, MAIRE DE MONTREAL DU GERS et Conseiller Général, candidat à la Présidence ayant obtenu 15 voix, (contre 13 à Monsieur COMET Christian) est élu PRESIDENT, et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le PRESIDENT dès lors invite le COMITE à procéder à l'élection du Bureau :

Deux VICE-PRESIDENTS sont proposés par le PRESIDENT pour constituer le bureau : proposition adoptée.

- Monsieur MAROU Christian, MAIRE de CAZENEUVE, Délégué de CAZENEUVE
16 voix, 12 blanc est élu 1° VICE-PRESIDENT.
- Monsieur CARRE Michel, Délégué de BRETAGNE D'ARMAGNAC,
18 voix, 10 blanc est élu 2° VICE-PRESIDENT.

Le BUREAU étant élu a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Le PRESIDENT élu indique ensuite au COMITE que le SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE en conformité avec sa délibération enregistrée en SOUS PREFECTURE de CONDOM le 20 mars 1996 sous le n° 1866/96 doit désigner des membres pour siéger à la COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE.

Le PRESIDENT propose donc au COMITE du S.A.T. de faire siéger UN DELEGUE PAR COMMUNE pour le représenter au sein de la COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE.

LE COMITE ouï l'exposé de son PRESIDENT désigne nommément pour faire partie de la COMMISSION PERMANENTE, outre le PRESIDENT ORDONNATEUR,

- Monsieur BEZERRA Gérard, MAIRE, Conseiller Général, délégué de MONTREAL DU GERS,
- Monsieur LEBOSSE Jacques, délégué de BEAUMONT,
- Monsieur CARRE Michel, délégué de BRETAGNE D'ARMAGNAC,
- Monsieur MAROU Christian, MAIRE, délégué de CAZENEUVE,
- Monsieur COMET Christian, délégué d'EAUZE
- Monsieur RODRIGUEZ Bernard, délégué de GONDRIN,
- Monsieur DRUILLET Pierre, MAIRE, délégué de LABARRERE,
- Monsieur BIENSANS Claude, délégué de LAGRAULET DU GERS,
- Monsieur ROSSI José, délégué de LARRESSINGLE,
- Monsieur AUBRY Christian, MAIRE, délégué de LARROQUE SUR L'OSSE,
- Monsieur LEBE Bernard, MAIRE, délégué de LAURAET,
- Monsieur TOUHE-RUMEAU Christian, MAIRE, délégué de MOUCHAN.

Le COMITE demande à MONSIEUR Le SOUS PREFET DE CONDOM de bien vouloir enregistrer la présente délibération.

Le PRESIDENT clos la session en formulant des vœux pour qu'une étroite collaboration s'établisse dans la gestion, entre les délégués et lui-même, ainsi qu'avec le service chargé du fonctionnement et de l'exploitation du SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE.

La séance est levée à 22 H 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
au SIEGE du SYNDICAT ARMAGNAC TENAREZE
Z.I. « Lauron » - Route de Nogaro – B.P. 52 – 32800 EAUZE

Pour expédition conforme, EAUZE le 19 Avril 2001

LE PRESIDENT



BEZERRA Gérard
MAIRE DE MONTREAL DU GERS
Conseiller Général